

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 mai 2006**

Présents

Exécutif	M. Marc Michela	maire
	Mme Marie-Rose Charvoz	adjointe
Bureau du Conseil	MM. Florio Togni	président
	François Mégevand	vice-président
	Bernard Piguet	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM. Alain Corthay, André Favre, Olivier Ménétrety, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio	comptable
	Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	M. Michel Périllat	adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2006
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **03/2006** : Approbation des comptes 2005 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
 - **04/2006** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2005 et les moyens de les couvrir
 - **05/2006** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements et les moyens de les couvrir
 - **06/2006** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005
 - **07/2006** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le Centre sportif de Rouelbeau
4. Rapports des commissions
5. Election du bureau du Conseil
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- 1^{ère} correction demandée par le Maire, page 4, point 4, lettre g), 2^{ème} paragraphe :
➔ «...un crédit pour le centre sportif de 10 millions de francs (au lieu des ~~8.5 millions~~ **8.8 millions réactualisés 2006** réels) aurait été refusé par... ».
- 2^{ème} rectification, au même point, 3^{ème} paragraphe :
➔ «...ce n'était pas inclus dans le devis initial ni prévu dans le devis actuel, et une *bonne* partie de ces travaux reviendra à charge du canton. ... ».
- 3^{ème} correctif signalé par le Maire, en page 5, point 4, lettre g), 4^{ème} paragraphe :
➔ «...Un terrain non synthétique coûte Fr. ~~100'000.-~~ **50'000.-** par an à entretenir, ... ».
- Myrna Lachenal demande une 4^{ème} correction, en page 5, point 5, lettre a) :
➔ «...le "Forum mondial ville et qualité de vie" aura lieu du 18 au ~~30~~ **20** mai. ... ».

2. Communications du Maire

Compte rendu administratif et financier 2005

Les présidents de commissions sont priés de remettre leurs rapports d'ici fin mai 2006. En cas de retard prévu, en informer le secrétariat de la Mairie le plus rapidement possible.

3. Projet de délibération

- **03/2006** : Approbation des comptes 2005 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Le Maire donne quelques précisions quant à la procédure d'approbation, qui est acceptée d'abord par les représentants de la Fondation, puis par les Conseils municipaux. Il fait remarquer que le résultat positif est fragile, une variation du taux hypothécaire pouvant en tout temps inverser la tendance.

Pour information, tous les bâtiments sont occupés sauf bien sûr le bâtiment 5 qui devrait se construire prochainement.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 3 abstentions.**

(délibération votée en annexe)

- **04/2006** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2005 et les moyens de les couvrir

Le Maire reprend rapidement les comptes de fonctionnement page par page pour répondre aux questions résiduelles éventuelles. Il répond ensuite, avec Pierre Pricat, aux interrogations qui subsistent concernant les crédits budgétaires supplémentaires et les comptes d'investissements.

Vu la récurrence des questions d'année en année, le Président propose que la commission des Finances mette sur pied, avant le prochain exercice, une séance d'information pour expliquer de manière simple les principes comptables. Corinne Ménétrej rappelle que le comptable est toujours à disposition pour répondre aux questions, et le Maire rajoute, bien qu'il ne soit pas opposé à cette proposition, que toutes les définitions et autres informations sont dans la Loi sur l'Administration des Communes (LAC B 6 05) que chaque conseiller-ère municipal-e reçoit au début de son mandat. Par ailleurs, toute question peut être posée tout au long de l'année au comptable, au Président de la commission des Finances et/ou au Maire.

Pierre Pricat commente brièvement le rapport de la commission des Finances qu'il préside.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **05/2006** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements et les moyens de les couvrir

Les explications ayant été données en même temps que celles relatives à la délibération N° 04/2006, le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **06/2006** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005

Le Président apporte une petite rectification au projet selon indication du personnel de la Mairie, puis il lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **07/2006** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le Centre sportif de Rouelbeau

Une discussion approfondie ayant eu lieu lors de la précédente séance du Conseil Municipal, après une ou deux questions complémentaires auxquelles le Maire répond, le Président procède à la lecture de la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Rapports des commissions

a) Information, Réclamations & Votations (IRV)

Rien à signaler selon François Mégevand.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) (PEEJ)

- Le Président annonce que la procédure d'inscriptions à la petite enfance a eu lieu. Le nombre est inférieur à l'année passée, surtout pour ce qui est des après-midi.
- Marie-Rose Charvoz confirme la date des promotions, le samedi 1^{er} juillet dès 16h00, avec le même parcours du cortège qu'en 2005. L'éventualité de faire les promotions le samedi matin ou le vendredi soir ont été discutées, mais le statu quo a été décidé pour cette année.
- Le Président rapporte la proposition de la commission PEEJ de faire une séance conjointe avec la commission Gestion des Bâtiments (GEBA), afin de clarifier certains points un peu flous pour certains membres de cette première, en ce qui concerne les combles. Martine Schlatter précise que les aménagements sont du ressort des inspectrices et du corps enseignant, ainsi que de l'Exécutif; la commission adhère à certaines des propositions d'aménagement discutées. Le Président propose, vu les discussions engagées et les points peu clairs qui subsistent, d'en profiter pour régler certains sujets avec les deux membres de l'Exécutif délégués à ces commissions.
- Marie-Rose Charvoz informe que 11 jeunes ont été engagés pour des petits travaux cet été, d'entente avec le personnel technique, à raison de deux semaines maximum pour pouvoir répondre à la forte demande et donner du travail à tous.
- Le Président signale les 30 ans de la garderie; à cette occasion, une sortie est prévue complète Marie-Rose Charvoz.

c) Agriculture, Routes & Assainissement (ARA)

Une séance a eu lieu la semaine passée commente Olivier Ménétrety, lors de laquelle ils ont fait le point sur la modération du trafic :

- Les poteaux et les barrières restent à poser (le marquage a été effectué) ;
- Un accord a été trouvé en commission, qui consiste à faire passer toute la zone des chemins Trémoulin, Champs-Nouveaux et Evouettes en "bordiers autorisés", et les Varlioudes également mais seulement le week-end. L'Exécutif devra trancher ;
- Deux bornes sont cassées à la Rétuelle, qui seront remplacées par des plantes, ce qui est plus esthétique et semble efficace ;
- Un passage piéton sera créé vers la banque et un autre au chemin du Stade sur le gendarme couché, ainsi que quelques places de parking vers la Mairie pour ralentir la sortie du village.
- Tout sera fini fin mai 2006.

Concernant les sacs d'eau pluviale nettoyés la veille avec la balayeuse, ainsi que les déchets qui résultent de l'utilisation normale de la balayeuse, la Voirie - par le biais de Marc Loosli - demande qu'une benne soit mise en place afin de rendre possible le tri de ces déchets (boue, etc).

d) Finances (FIN)

En collaboration étroite avec le comptable, Pierre Pricat va essayer de rendre les documents relatifs aux amortissements, investissements et plan financier plus lisibles.

e) Gestion des Bâtiments (GEBA)

- La rénovation des sanitaires dans le bâtiment scolaire des élémentaires, autant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, est le travail le plus important à réaliser, rapporte Martine Schlatter.
- D'autre part, il faudra mettre en place les parois vitrées dans les combles, revoir la problématique de l'agrandissement de la salle communale, et d'autres sujets à voir.

f) Aménagement (AME)

Le Plan Directeur Communal (PDC) étant désormais terminé, cette commission n'a plus de mandat particulier à traiter, prévient Alain Corthay, qui est donc disponible pour d'autres thèmes à étudier comme le centre sportif par exemple si nécessaire. Le Maire profite du sujet pour préciser que les exemplaires définitifs du PDC vont nous parvenir sous peu ; ils seront envoyés au Département concerné et consultables dès le 22 mai 2006 pour 30 jours, à la Mairie et à l'Etat.

g) Action Sociale & Aide au Développement (ASAD)

- 25 personnes ont assisté à l'exposé très intéressant de M^c Mottu, venu bénévolement expliquer les dispositions testamentaires et les successions, indique Bernard Piguet.
- Les repas mensuels des aînés se poursuivent comme d'habitude. Enfin, la sortie annuelle est prévue le 14 juin 2006, destination à définir.

h) Environnement & Espaces Verts (EEV)

- Etienne Murisier rappelle la journée de la propreté du 20 mai 2006. Marie-Rose Charvoz signale que les chiens sont intégrés dans la loi sur la propreté, c'est pourquoi ce thème sera traité en collaboration avec les agriculteurs et d'autres partenaires du canton tels que vétérinaire, garde faune, et collaborateurs de l'Etat.
- Corinne Ménétrety demande ce qu'il est possible de faire pour la mauvaise herbe du cimetière, car la loi ne permet plus d'utiliser des herbicides semble-t-il. La Voirie applique le traitement habituel, mais ce n'est pas suffisant répond Marie-Rose Charvoz. Il faudrait complètement repenser l'entretien du lieu. Une possibilité est à envisager : le brûlage.

i) Sport, Culture & Loisirs (SCL)

- Lors de l'inauguration du gaz et de l'abattoir le 6 juin prochain, André Favre signale qu'un bœuf à la broche sera servi sous la tente et/ou dans la salle communale. Un tous ménages a été distribué ces jours.
- Concernant le 1er août 2006, un rendez-vous est prévu le 23 mai avec M. Petitpierre, pour organiser la cérémonie avec la vidéo conçue à Altdorf avec des enfants de Meinier ; cette projection, qui remplacera l'orateur officiel, rendra cette fête un peu différente.
- Etienne Murisier continue sur le voyage du Conseil municipal et donne des compléments d'information. Le programme détaillé sera distribué lors du prochain Conseil, lors duquel la liste définitive des présents devra être établie.
- Le Maire donne encore quelques précisions sur l'inauguration susmentionnée, notamment le fait que le bœuf prévu, qui coûtera Fr. 9'500.-, est offert par les SIG.
M. Robert Cramer fera un discours, ainsi que le Président de SIG, celui de la Caisse d'assurance mutuelle du bétail et votre serviteur. Parmi les invités, il y aura le Conseil Municipal évidemment, les Autorités des communes Arve et Lac, les responsables des départements de l'Etat et de SIG, etc., pour un total de 300 à 400 personnes estimées. S'il y a des restes alimentaires, ils seront apportés au Carré ou à une autre association caritative. Concernant le service, André Favre précise que ce sera en self service, sauf pour les invités qui seront en principe servis par les dames paysannes dont l'accord est quasi acquis annonce Marlène Favre.

5. Election du bureau du Conseil

Le Président rappelle la coutume du roulement des membres du Bureau du Conseil Municipal en vigueur et propose de la reconduire, soit :

- **François Mégevand**, Vice-président actuel, deviendrait **Président du Conseil Municipal** ;
- **Bernard Piguet**, Secrétaire du Bureau du Conseil, prendrait le rôle de **Vice-Président** ;
- **Olivier Ménétrey** souscrit à la proposition du Président pour prendre le poste de **Secrétaire du Bureau du Conseil**.

Le Conseil accepte cette composition sans opposition, qui est donc validée.

6. Divers

a) Bâtiments

Martine Schlatter a constaté que les grilles des pourtours du bâtiment des grands degrés scolaires sont descellées suite à l'intervention d'une entreprise lors des intempéries, ce qui représente un danger pour les enfants qui jouent avec depuis. Il faut impérativement et rapidement les remettre avant qu'un accident ne survienne. L'Exécutif n'en a pas été informé ; il s'en charge dès le lendemain.

b) Présentation du centre sportif de Rouelbeau

Corinne Ménétrey présente les excuses de Kathy Monnier, Présidente du Club de Tennis, qui regrette qu'aucun membre de son comité n'ait pu être présent lors de cette soirée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président annonce qu'il termine donc son mandat aujourd'hui, qu'il remercie toute l'assemblée et souhaite bonne chance à son successeur, François Mégevand. Pour fêter ce départ, la prochaine séance du Conseil sera avancée à 19h00 pour permettre ensuite aux membres de se retrouver autour d'un repas organisé par le Président sortant. Applaudissements de l'assemblée.

Le Président lève la séance à 22h20.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 8 juin 2006 à 19h00.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Bernard Piguet

.....

Florio Togni

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 mai 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 03/2006

Approbation des comptes 2005 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie,

vu l'examen des comptes 2005,

vu l'art. 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

D'approuver les comptes 2005 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 juin 2006**.

Meinier, le 19 mai 2006



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 mai 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 04/2006

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2005 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission des finances du 27 avril 2006,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2005 pour un montant total de Fr. 278'349.14, selon liste annexée.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 juin 2006**.

Meinier, le 19 mai 2006



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 mai 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 05/2006

Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 59'264.- voté par le Conseil Municipal le 13 mai 2004 pour l'achat d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juin 2004 et le décompte final au 31 décembre 2005 laissant apparaître une économie de Fr. 962.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 425'000.- voté par le Conseil Municipal le 23 septembre 2004 pour l'achat de la parcelle N° 1393 sise route de Gy 19, approuvé par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2004 et le décompte final au 31 décembre 2005 ne laissant apparaître ni dépassement ni économie,

vu le crédit d'engagement de Fr. 400'000.- voté par le Conseil Municipal le 17 mars 2005 pour l'aménagement des combles et divers, approuvé par le Conseil d'Etat le 18 mai 2005 et le décompte final au 31 décembre 2005 laissant apparaître une économie de Fr. 19'575.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 110'000.- voté par le Conseil Municipal le 28 avril 2005 pour l'aménagement des locaux pour la petite enfance, approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2005 et le décompte final au 31 décembre 2005 laissant apparaître un dépassement de Fr. 28'445.-,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 27 avril 2006;

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 28'445.- et le total des économies réalisées à Fr. 20'537.-,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

2. D'accepter le bouclage du crédit d'investissement suivant comprenant un dépassement pour un montant total de Fr. 28'445.-, soit :
 - Fr. 28'445.- aménagement des locaux pour la petite enfance.
3. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 28'445.-.
4. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 juin 2006**.

Meinier, le 19 mai 2006



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 mai 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 06/2006

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005

Vu le compte administratif pour l'exercice 2005 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2005 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 27 avril 2006,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

5. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005.
6. D'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de Fr. 4'448'612.23 aux charges et de Fr. 4'448'896.13 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 283.90.
7. D'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de Fr. 2'026'159.80 aux dépenses et de Fr. 14'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'012'159.80.
8. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'012'159.80 par l'autofinancement à raison de Fr. 914'536.90 au moyen de la somme de Fr. 914'253.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 283.90. Le solde non couvert, au montant de Fr. 1'097'622.90, est financé par les liquidités communales.
9. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 283.90 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005.

10. D'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant à l'actif un montant de Fr. 26'270'638.11 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	15'303'327.64
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	10'967'310.47
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	26'270'638.11

et au passif un montant de Fr. 26'270'638.11 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	878'089.86
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	4'827'230.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	199'989.45
- Provisions (nature 24)	Fr.	565'374.35
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'284'659.18
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	18'515'295.27
Total du passif	Fr.	26'270'638.11

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à Fr. 15'974.20.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 juin 2006**.

Meinier, le 19 mai 2006



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 mai 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 07/2006

Ouverture d'un crédit d'investissement pour le Centre sportif de Rouelbeau

Vu le projet de loi PL 7821, plan N° 28934-525, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meinier pour la création d'une zone sportive et d'une zone des bois et forêts, approuvé par le Grand Conseil dans sa séance du 18 février 1998,

vu les intentions des autorités communales, en conformité avec le Plan Directeur Communal, de restaurer et compléter le Centre Sportif de Rouelbeau et d'y déplacer les activités sportives de la commune, libérant ainsi le Centre du Village pour un projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel,

vu l'acceptation des prorogations des autorisations de construire N° DD 97'242 et DD 96'846, échéant respectivement au 19.09.2006 et au 22.03.2007,

vu l'étude architecturale réactualisée de la zone sportive de Rouelbeau effectuée par M. Jacques BUGNA, architecte, présentée à la population le 1^{er} mai 2006,

vu l'article 30, al.1, lettre m et l'art. 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

11. d'ouvrir un crédit de Fr. 6'900'000.-, dont à déduire une subvention estimée à Fr. 1'100'000.-, soit Fr. 5'800'000 à charge de la commune de Meinier, pour la réalisation et la rénovation, principalement de 3 terrains de football, 5 courts de tennis, la construction de vestiaires et d'une buvette,
12. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements N° 34.503.08, puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif,
13. d'amortir la dépense nette totale en 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.331.04 dès l'année qui suit la fin des travaux,
14. de donner tous les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer les pièces relatives à cette opération,
15. d'autoriser le Maire à contracter un emprunt, si nécessaire, jusqu'à concurrence du montant de Fr. 5'800'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 juin 2006**.

Meinier, le 19 mai 2006